



Conseil d'administration du 20 décembre 2001

Délibération n°25

Modification et passage à l'euro des tarifs de mise à disposition d'espaces pour le Monastère de Saorge



Monuments Nationaux
10, rue de Valenciennes
75013 Paris
Téléphone : 01 47 33 70 00
Fax : 01 47 33 70 01
Site Internet : www.monuments-nationaux.fr

Conformément à l'article 10, alinéa 11 du décret n° 95-462 du 26 avril 1995 portant statut de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, tel que modifié par le décret n° 2000-357 du 21 avril 2000 relatif au Centre des monuments nationaux, le Conseil d'administration approuve le dispositif suivant, à compter du 1^{er} janvier 2002 :

Sont adoptés les créations, réajustements et les suppressions de tarifs, tels qu'ils figurent en annexe I à la présente délibération.


Jacques Renard
président du Centre des monuments nationaux

Tarifs des locations d'espaces Monastère de Saorge

TARIFS RESIDENT	Tarifs de référence (1997)	Proposition de tarifs pour 2002 (en FF)	Proposition de tarifs pour 2002 (en tarifs pour 2002 (en €)

Tarification applicable aux écrivains et personnels culture			
<u>Résidence d'écriture</u>			
Durée d'un mois, pour une personne	1500	1000	153
Mois supplémentaire	Non tarifé	1000	153
Personne accompagnatrice (mois seul et mois supplémentaire)	750	700	107

Durée de 15 jours, pour une personne	Non tarifé	700	107
Personne accompagnatrice	Non tarifé	500	76

Semaine supplémentaire (résident principal et personne accompagnatrice - Tarif applicable en supplément des tranches d'un mois, et de 15 jours)	Non tarifé	300	46

Tarifs des locations d'espaces Monastère de Saorge

Durée d'une semaine, pour une personne	500	700	107
Personne accompagnatrice	250	300	46

<u>Personnel culture</u>	Tarifs applicables hors écrivains et personnels culture		
Courts-séjours (n'excédant pas trois jours)	Non tarifé	300	46
Location du réfectoire pour salle de réunion, à la journée (8 heures d'occupation)	300	300	46
TARIFS NON-RESIDENT			
<u>Parvis du Monastère</u>	3000	3000	458
<u>Location de l'ensemble du Monument</u>	Non tarifé	6000	915

Conseil d'administration du 20 décembre 2001

Modification et passage à l'euro des tarifs
de mise à disposition d'espaces
pour le Monastère de Saorge

monum,

Le Monastère de Saorge est un lieu de vie et de travail pour des écrivains et des artistes. Les tarifs de mise à disposition d'espaces sont fixés en fonction de la durée et de la nature des résidences. Les tarifs sont en francs français (FF) et en euros (€). Les tarifs sont en vigueur à partir du 1er janvier 2002.

Les ajouts, suppressions et ajustements de tarifs proposés sont, essentiellement, envisagés comme un instrument concourant à la réalisation du projet de monument présenté par Monsieur l'administrateur du Monastère de Saorge, dont l'orientation fondamentale est de favoriser le travail d'écriture, en proposant à des gens de lettres de résider au Monastère de Saorge.

On notera ainsi que la baisse de tarifs proposée pour les séjours de longue durée (un mois) : de 1 500 FF en 1997, à 153 € en 2002.

Cette modification tarifaire tend à favoriser des résidences d'écrivains plus longues, propices à la création littéraire.